

Le 23 juin 2022

PAR COURRIEL
porttrois-rivieres-trois-rivieresport@iaac-aeic.gc.ca

Monsieur Benoît Dubreuil
Directeur régional, AEIC - Région du Québec
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : Demande de prolongation de délai pour transmettre les études et renseignements requis en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21)

Monsieur,

L'Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR) dispose légalement d'un délai de trois ans pour fournir les études et renseignements requis pour que l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21, le Projet) soit réalisée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012), conformément au paragraphe 181(2) de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*. La date limite, dans la LEI, pour remettre les études et renseignements requis dans les lignes directrices finales de l'étude d'impact environnemental (EIE) du Projet est le 28 août 2022.

Bien que le processus d'évaluation lié au Projet soit présentement très avancé, l'APTR s'attend à recevoir des demandes d'informations supplémentaires de la part de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), des experts gouvernementaux, du public et des Premières Nations. L'APTR souhaite disposer du temps nécessaire pour répondre à ces questions convenablement, et ce, avec un haut niveau de qualité, ce qui sera difficile à réaliser d'ici le 28 août 2022.

Conséquemment, vous trouverez ci-joint un document vous fournissant les renseignements nécessaires afin de soutenir une demande de prolongation de délai pour transmettre tous les renseignements et études requis pour le Projet. Pour évaluer le délai, deux scénarios ont été utilisés. (1) Le scénario de réalisation réaliste qui nécessite un délai supplémentaire de 659 jours avec une fin prévue pour transmettre tous les renseignements et études le 17 juin 2024. (2) Le scénario de réalisation conservateur qui prévoit des étapes supplémentaires et dont le délai est de 1054 jours, avec une fin prévue pour transmettre tous les renseignements et études le 17 juillet 2025. Bien que l'APTR planifie de faire son EIE selon le scénario réaliste, la demande de prolongation officielle est basée sur le scénario de réalisation conservateur, soit pour le 17 juillet 2025.

Ce même document fournira notamment plusieurs renseignements qui permettront d'éclairer la décision de l'AEIC, quant à l'acceptation souhaitée de la demande de prolongation du délai soumise par l'APTR, pour la transmission des renseignements et études requis pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations,

<Original signé par>

Claudie Gagnon 
Directrice du développement durable

p. j. : (1)

Demande de prolongation de délai pour transmettre les études et renseignements requis en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21)

À : Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)

Date : 2022-06-23

De : Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR)

Introduction

L'Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR) dispose légalement d'un délai de trois ans pour fournir les études et renseignements requis pour que l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21), (le Projet), soit réalisée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012), conformément au paragraphe 181(2) de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*. La date limite dans la LEI pour remettre les études et renseignements requis dans les lignes directrices finales de l'étude d'impact environnemental (EIE) du Projet est le 28 août 2022.

Bien que le processus d'évaluation lié au Projet soit présentement très avancé, l'APTR s'attend à recevoir des demandes d'informations supplémentaires de la part de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), des experts gouvernementaux, du public et des Premières Nations. L'APTR souhaite disposer du temps nécessaire pour répondre à ces questions convenablement, et ce, avec un haut niveau de qualité, ce qui sera difficile à réaliser d'ici le 28 août 2022.

Conséquemment, voici les renseignements pour soutenir une demande de prolongation de délai pour transmettre tous les renseignements et études requis pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21). Le scénario de réalisation réaliste nécessite un délai supplémentaire de 659 jours avec une fin prévue pour transmettre tous les renseignements et études le 17 juin 2024. Le scénario de réalisation conservateur prévoit des étapes supplémentaires, pour un délai de 1054 jours avec une fin prévue pour transmettre tous les renseignements et études le 17 juillet 2025. Bien que l'APTR planifie faire son étude selon le scénario de réalisation réaliste, la demande de prolongation officielle est basée sur le scénario de réalisation conservateur, soit pour le 17 juillet 2025.

Activités réalisées

Le tableau suivant détaille les différentes étapes réalisées à ce jour par l'APTR quant à l'ÉIE du Projet. L'ÉIE du Projet a progressé de façon constante entre 2015 et 2022. Les différentes étapes de travail réalisées permettent de confirmer le progrès régulier du Projet, de même que les efforts, les réalisations et les études complémentaires exécutées pour répondre aux renseignements requis. Les études sectorielles et l'ÉIE du Projet sont bien avancés.

Sommaire des activités qui ont été réalisées	
Mai 2015	Dépôt de l'avis de projet : Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21) par le Port de Trois-Rivières.
Juil. 2015	L'AEIC a déterminé qu'il s'agissait d'un « projet désigné » au sens de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE 2012, ch. 19, art. 52). Une EIE est requise pour les phases de construction, d'exploitation, de désaffectation et de fermeture du chantier et doit répondre en tout point aux lignes directrices suivantes : AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (AEIC). 2015. Lignes directrices pour la préparation d'une EIE. Réalisée en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Projet d'agrandissement des installations portuaires du Port de Trois-Rivières. Administration portuaire de Trois-Rivières. Juillet 2015. 34p.
Fév. 2016	L'APTR a reçu une exigence supplémentaire de l'AEIC en février 2016 (ajout aux lignes directrices) indiquant que l'EIE devra prendre en compte les effets environnementaux des gaz à effet de serre. Communication du 11 février 2016 de l'AEIC – Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement du Port de Trois-Rivières. 4 p.



Sommaire des activités qui ont été réalisées	
Juin 2016	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki.
Janv. 2017	L'APTR a reçu une exigence supplémentaire de l'AEIC en janvier 2017 (ajout aux lignes directrices) demandant de déterminer l'importance des répercussions du Projet sur la Nation huronne-wendat. Communication du 20 janvier 2017 de l'AEIC – Prise en compte de la Première Nation huronne-wendat dans l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières et dans les consultations de la Couronne. 4 p.
Fév. 2017	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsïo de la Nation Huronne-Wendat.
Mars 2017	Le 28 avril 2017, l'AEIC a reçu l'EIE pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières préparée pour l'APTR. AECOM. 2017. Projet de construction des nouveaux quais 21, 22, et 23 au Port de Trois-Rivières - Étude d'impact environnemental et social – Volume 1. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. 426 p. et annexes (Volume 2).
Juin 2017	À la suite de la réception de cette EIE, un exercice de concordance entre l'EIE et les lignes directrices relatives à l'EIE du Projet a été fait par l'AEIC. Cette dernière a déterminé que l'étude d'impact était incomplète et ne satisfaisait pas à certaines des exigences des lignes directrices. Les renseignements et clarifications ont été apportés dans la correspondance suivante. Communication du 6 juin 2017 de l'AEIC - Étude d'impact environnemental du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières – non-conformité aux lignes directrices et information manquante (N dossier 005534). 17 p.
Juil. 2017	L'APTR a reçu une exigence supplémentaire de l'AEIC en juillet 2017 (ajout aux lignes directrices) demandant d'inclure l'analyse des effets du Projet sur la Nation Mohawk de Kahnawà:ke ainsi que sur les Nations Mohawks d'Akwesasne et de Kanesatake. Communication du 24 juillet 2017 de l'AEIC – Prise en compte des Premières Nations Mohawks dans l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières et dans les consultations de la Couronne. 4 p.
Déc. 2017	Réalisation d'une étude sectorielle : AECOM. 2017. Projet de construction des nouveaux quais 21, 22, et 23 au Port de Trois-Rivières – Rapport sur les inventaires 2016 et 2017 de la végétation. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. 32 p. et annexes.
Déc. 2017	Réalisation d'une étude sectorielle : Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. 2017. Inventaire 2017 des chiroptères pour le projet de construction des quais 21,22 et 23 au Port de Trois-Rivières. Rapport de données techniques. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. 11 p. et annexes.
Août 2018	Réalisation d'une étude sectorielle : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2018. Caractérisation de la faune ichthyenne en amont du Port de Trois-Rivières en 2017. 8 p. et données brutes.
Août 2018	Réalisation d'une étude sectorielle : Englobe. 2018. Projet de construction des quais 21, 22 et 23 au Port de Trois-Rivières - Inventaire des mulettes et caractérisation des sédiments - Août 2018. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR). Version préliminaire, 17 p. et annexes.
Nov. 2018	Réalisation d'une étude sectorielle : AECOM. 2018. Étude d'impact environnemental et social – Projet de construction de trois nouveaux quais (21, 22 et 23) au Port de Trois-Rivières. Inventaires complémentaires de l'avifaune. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR). 23 p. et annexes.
Nov. 2018	Réalisation d'une étude sectorielle : Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. 2018. Inventaire 2018 des chiroptères pour le projet de construction des quais 21,22 et 23 au port de Trois-Rivières. Rapport de données techniques. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. 28 p. et annexes.
Nov. 2018	Réalisation d'une étude sectorielle : AECOM. 2018. Projet de construction des nouveaux quais 21, 22, et 23 au Port de Trois-Rivières - Rapport sectoriel sur les espèces en péril présentes dans la zone du projet. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. 73 p. et annexes.
Août 2019	L'APTR reçoit une correspondance de l'AEIC qui a pour but de l'informer de la modification de la législation fédérale (LEI vs LCÉE), des dispositions transitoires pertinentes de la LEI, de leur applicabilité au Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (le Projet) et les prochaines étapes.
2019	En 2019, une réanalyse des besoins et du Projet lui-même a été effectuée. En lien avec la conjoncture commerciale maritime en croissance, une réévaluation des éléments du Projet, sous les aspects économiques, sociaux et environnementaux, était nécessaire. Il en a découlé des modifications au Projet qui ont eu une incidence sur les délais de l'évaluation environnementale. À titre d'exemple, les quais 21 et 23 étaient constitués d'une structure en palplanches (2015) et sont passés vers une structure en enrochement de pierres (2019). De même, il y a eu ajout de ducs-d'Albe, l'addition d'un angle aux quais



Sommaire des activités qui ont été réalisées	
	du terminal, un effet des modifications sur les activités de dragage, la révision de la répartition des terrains entre Kruger et l'APTR en arrière-quai, l'analyse des chemins d'accès au Terminal 21. L'année 2019 a ainsi nécessité notamment des révisions des budgets, la réanalyse du financement et des échéanciers. Les plans concepts du Projet ont, de plus, été entièrement refaits.
Mars 2020	Compte tenu du délai écoulé et des nouvelles informations à inclure, l'APTR a décidé de faire produire une nouvelle version complète de son EIE en se basant sur l'EIE produite en 2017. L'appel d'offres pour des services professionnels en environnement de l'EIE a été lancé en mars 2020.
Mars 2020	Déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la <i>Loi sur la santé publique</i> par le Gouvernement du Québec en raison du COVID-19.
Avril 2020	Confirmation du mandat octroyé à WSP pour produire une nouvelle version complète de l'Étude d'impact environnemental (EIE). Le calendrier de réalisation de l'EIE proposé par WSP prévoyait la réalisation du rapport d'ÉIE préliminaire pour l'APTR à la mi-septembre, avec la finalisation du rapport au début d'octobre 2020. L'offre de services de WSP contenait les clauses suivantes : <i>L'offre a été préparée dans le contexte de la propagation du COVID-19, alors que des mesures exceptionnelles ont été prises par les différents paliers de gouvernement afin de freiner cette pandémie. WSP suit les directives des autorités en mettant en place les mesures nécessaires afin de préserver la santé et la sécurité de ses employés tout en s'assurant de maintenir la qualité des services offerts à ses clients. Bien que WSP soit convaincue de disposer des ressources et processus nécessaires afin de faire face aux défis que pourra entraîner la propagation du COVID-19, il est impossible de prévoir à l'heure actuelle l'impact mondial que le COVID-19 aura à court, moyen et long terme. En acceptant la présente offre de services, vous acquiescez qu'aucune des parties ne puisse être tenue responsable des manquements à ses obligations ou des retards dans l'exécution de ses services dus aux effets directs ou indirects de la propagation du COVID-19.</i>
Avril 2020	Réalisation d'une étude sectorielle : Administration portuaire de Trois-Rivières (APTR). 2020. Évaluation des risques climatiques, Port de Trois-Rivières. 50 pages.
Juil. 2020	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsïo de la Nation Huronne-Wendat.
Juil. 2020	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki.
Sept. 2020	Rencontre officielle de consultation avec le Mohawks Council of Kahnawake.
Sept. 2020	L'APTR et l'AEIC conviennent de faire des rencontres bimensuelles de suivi de l'avancement du Projet pour faciliter les échanges entre les deux groupes. Au moment d'écrire ce document, ces rencontres sont toujours actives. Ainsi, l'APTR travaille en collaboration étroite avec l'AEIC pour faire progresser le processus d'évaluation environnementale (EE).
Oct. 2020	La confirmation d'une importante aide financière de 33,4 M\$ pour la construction du Terminal 21 a été reçue du gouvernement fédéral, par l'entremise du Fonds national de corridor de commerce (FNCC), le 9 octobre 2020.
Oct. 2020	L'APTR lance un appel d'expression d'intérêt pour des projets de compensation de l'habitat du poisson à une vingtaine d'organismes environnementaux à but non lucratif et aux Premières Nations pour obtenir des projets.
Nov. 2020	Clôture de l'appel d'expression d'intérêt pour des projets de compensation de l'habitat du poisson aux organismes environnementaux à but non lucratif et aux Premières Nations. Huit projets ont été proposés.
Nov. 2020	Rencontre avec le MPO. le 12 novembre 2020. pour discuter des projets de compensation reçus lors de l'appel d'expression d'intérêt pour des projets de compensation de l'habitat du poisson afin d'évaluer leur potentiel.
Déc. 2020	Sélection préliminaire des projets de compensation de l'habitat du poisson : Amélioration de la libre circulation des poissons sur le territoire de la Défense nationale; Rétablissement de la connectivité de l'habitat pour l'anguille dans le bassin versant de la rivière Champlain; Réduction de la prédation de la perchaude et des autres espèces de poissons du lac Saint-Pierre par les cormorans à aigrettes.
Nov.. 2020	Début de la période de consultation des Premières Nations sur l'EIE préliminaire du Projet de construction du Terminal 21.
Janv. 2021	Rencontre officielle (13 janvier) de consultation avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki.
Janv. 2021	Rencontre n° 2 officielle (25 janvier) de consultation avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki.
Fév. 2021	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsïo de la Nation Huronne-Wendat.
Fév. 2021	En vertu de la LCÉE (2012), l'APTR a fait préparer une nouvelle EIE conformément aux lignes directrices émises par l'AEIC et les documents de précisions. Le 26 février 2021, l'AEIC a reçu l'EIE pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières préparée par WSP pour l'APTR.



Sommaire des activités qui ont été réalisées	
	WSP. 2021. Projet de construction du Terminal 21 - Étude d'impact environnemental (EIE) – Volumes 1 à 4. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. Pagination multiple et annexes.
Mars 2021	À la suite de la réception de cette EIE (WSP, 2021), un exercice de concordance entre l'EIE et les lignes directrices relatives à l'EIE du Projet a été fait par l'AEIC. Cette dernière a déterminé que l'EIE était incomplète et ne satisfaisait pas à certaines des exigences des lignes directrices. Il s'agissait de la deuxième lettre de non-concordance de l'APTR. Communication du 26 mars 2021 - Étude d'impact environnemental du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières – non-conformité aux lignes directrices et information manquante (N dossier 005534). 9 p.
Avril 2021	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsio de la Nation Huronne-Wendat.
Avril 2021	L'APTR reçoit une correspondance de l'AEIC pour nous rappeler le délai de trois ans dont nous disposons pour fournir les études et renseignements requis pour que l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (le Projet) soit réalisée en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012), conformément au paragraphe 181(2.1) de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI).
Avril 2021	L'AEIC et l'APTR conviennent du format pour répondre aux exigences de la concordance. Pour aider les experts, le public et les Premières Nations, l'APTR consent à refaire entièrement une nouvelle version de l'EIE intégrant les éléments de concordance au lieu de répondre par un addenda de type Question-Réponse. Il faut considérer que cet exercice volontaire a nécessité une réédition complète des volumes 1 à 4 de l'EIE, ce qui a augmenté l'effort de travail pour WSP et les délais de réalisation. Un volume 5 a également été créé.
Avril 2021	L'APTR demande à l'AEIC de clarifier le caractère accessoire des travaux reliés à l'usine de Kruger (prise d'eau principale, émissaire des eaux de procédé et réseau de drainage pluvial) et à l'émissaire de la Ville de Trois-Rivières avec le Projet de Terminal 21. L'APTR a transmis plusieurs informations et documents à l'AEIC pour qu'elle soit en mesure de faire son évaluation.
Avril 2021	L'APTR reçoit une série de questions de l'AEIC en lien avec son analyse de la portée du transport routier, ferroviaire et maritime lié au projet.
Mai 2021	Rencontre officielle (27 mai) de consultation avec le Bureau du Nionwentsio de la Nation Huronne-Wendat.
Mai 2021	L'APTR soumet à l'AEIC un document de réponses aux questions de l'AEIC en lien avec l'analyse de la portée du transport routier, ferroviaire et maritime lié au Projet.
Août 2021	Le 24 août 2021, l'AEIC a reçu une nouvelle version de l'EIE pour le Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières préparée par WSP pour l'APTR. WSP. 2021. Projet de construction du Terminal 21 - Étude d'impact environnemental (EIE) – Volumes 1 à 5. Rapport présenté à l'Administration portuaire de Trois-Rivières. Pagination multiple et annexes.
Août 2021	La confirmation d'une importante aide financière de 22,5 M\$ pour la construction du Terminal 21 a été reçue du gouvernement provincial le 31 août 2021.
Août 2021	L'AEIC fait une demande à l'APTR pour obtenir des détails supplémentaires concernant les travaux d'aménagement d'un corridor de transport de marchandises hors normes entre la zone industrielle et les installations portuaires. Plus précisément, elle souhaite valider le caractère accessoire de ces travaux avec le Projet du Terminal 21. Le type d'information recherché comprend le type et la localisation des travaux, la date approximative de réalisation des travaux et les liens avec les travaux du Terminal 21.
Sep. 2021	L'APTR transmet à l'AEIC une lettre et un rapport sur les Travaux d'aménagement d'un corridor de transport entre la zone industrialo-portuaire et les installations portuaires. Selon l'interprétation de l'APTR, ce Projet est indépendant en soi et n'est pas une activité accessoire au Projet de construction du Terminal 21.
Sept. 2021	Le 8 septembre 2021, l'AEIC confirme que l'information fournie le 24 août par l'APTR est suffisante afin que l'EIE du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières soit considérée complète et concordante.
Sept. 2021	L'AEIC tient trois séances virtuelles de consultation avec le public et les parties intéressées le jeudi 23 septembre de 19 h à 20 h 30, le lundi 27 septembre de 19 h à 20 h 30 et le mercredi 29 septembre de 14 h à 15 h 30. À la demande de l'AEIC, l'APTR consent à produire sa présentation PowerPoint en version française et anglaise. Il faut considérer que cet exercice volontaire a augmenté l'effort de travail, la charge supplémentaire étant associée à produire une version anglaise de toute la présentation.



Sommaire des activités qui ont été réalisées	
Sept. 2021	Courriel aux Premières nations les informant de la publication d'un Avis public de l'AEIC invitant la population et les peuples autochtones à présenter des commentaires sur les effets environnementaux potentiels du Projet.
Oct. 2021	À la demande de la Nation Waban-Aki, le projet de Réduction de la prédation de la perchaude et des autres espèces de poissons du lac Saint-Pierre par les cormorans à aigrettes est retiré de la liste des projets de compensation potentiels de l'habitat du poisson du Port, car il est actuellement en réalisation avec le ministère de la Défense nationale.
Nov. 2021	Après un examen de l'EIE, l'AEIC, en collaboration avec le comité d'experts gouvernementaux et les Premières Nations consultées, soumet le 12 novembre 2021 une première demande d'information ayant pour objectif d'obtenir les renseignements et clarifications nécessaires afin de poursuivre l'analyse de l'EIE du Projet.
Nov. 2021	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsio de la Nation Huronne-Wendat.
Déc. 2021	Transmission aux Premières Nations du contenu intégral de la présentation du Projet effectuée lors des audiences publiques organisées par l'AEIC.
Fév. 2022	Pour faire suite aux correspondances antérieures du 23 août 2019 et du 15 avril 2021, l'AEIC écrit à l'APTR pour lui rappeler le délai de trois ans dont elle dispose pour fournir les études et renseignements demandés pour l'évaluation environnementale aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE) du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21) (le Projet), conformément au paragraphe 181(2) de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI).
Mars 2022	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki.
Avril 2022	Rencontre officielle de consultation avec le Bureau du Nionwentsio de la Nation Huronne-Wendat.
Avril 2022	Rencontre officielle de consultation avec le Mohawks Council of Kahnawake.
Mai 2022	À ce jour, le Registre des communications de l'APTR avec le Bureau du Ndakinna de la Nation Waban-Aki compte 44 événements (courriels, appels, rencontres, vidéoconférences, etc.).
Mai 2022	À ce jour, le Registre des communications de l'APTR avec le Bureau du Nionwentsio de la Nation huronne-Wendat compte 77 événements (courriels, appels, rencontres, vidéoconférences, etc.).
Mai 2022	À ce jour, le Registre des communications de l'APTR avec les nations Mohawk compte 48 événements (courriels, appels, rencontres, vidéoconférences, etc.).

Plan de travail

Un plan de travail détaillant les activités à réaliser et l'usage qui sera fait de la prolongation du délai demandé, pour fournir les études et renseignements relatifs au Projet à l'AEIC, a été inclus à la page suivante. Ce plan de travail présente deux scénarios au niveau des échéanciers du Projet, soit un scénario de réalisation réaliste et, par précaution, il présente aussi un scénario de réalisation conservateur.

Les prochaines étapes concernent les demandes d'informations supplémentaires de la part de l'AEIC, des experts gouvernementaux, du public et des Premières Nations. L'APTR souhaite disposer du temps nécessaire pour répondre adéquatement aux questions de tous ces intervenants, et ce, avec un haut niveau de qualité.



Sommaire des activités en cours et à réaliser	Scénario de réalisation réaliste			Scénario de réalisation conservateur			
	Étapes	Date début	Date de fin	Durée (jour)	Date début	Date de fin	Durée (jour)
Préparation des Réponses à la 1 ^{re} série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2021-11-12	2022-07-31	261		2021-11-12	2022-08-31	292
Rencontres bimensuelles de suivi de l'avancement du Projet pour faciliter les échanges entre l'APTR et l'AEIC. Ainsi, l'APTR travaille en collaboration étroite avec l'AEIC pour faire progresser le processus d'EE.	2021-11-12	2022-07-31	Inclus dans activité précédente		2021-11-12	2022-08-31	Inclus dans activité précédente
Rencontres collaboratives avec l'Agence et les ministères experts pour obtenir des clarifications, des références et des orientations sur les questions et commentaires de la 1 ^{re} série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2022-01-01	2022-07-31	Inclus dans activité précédente		ND	2022-08-31	Inclus dans activité précédente
Consultations des Premières Nations sur les Réponses à la 1 ^{re} série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2022-04-01	2022-07-31	Inclus dans activité précédente		2022-04-01	2022-08-31	Inclus dans activité précédente
Finalisation des Réponses (intégrations des commentaires) à la 1 ^{re} série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2022-08-01	2022-08-31	30		2022-09-01	2022-09-30	29
Dépôt des Réponses finales à la 1 ^{re} série de questions à l'AEIC par l'APTR.	2022-09-01	2022-09-01	1		2022-10-01	2022-10-01	1
Analyse de concordance de la 1 ^{re} série de questions par l'AEIC.	2022-09-01	2022-09-16	15		2022-10-01	2022-10-16	15
Si les réponses à la 1 ^{re} série de questions sont jugées non-concordantes par l'AEIC, préparation et dépôt d'informations complémentaires par l'APTR pour répondre à cette non-concordance. Ce délai est réaliste et indispensable si des travaux de terrains sont nécessaires pour recueillir les informations demandées à l'APTR par l'AEIC.	NA	NA	0		2022-10-17	2023-07-30	286
DI#2							
Préparation de la 2 ^e série de questions par l'AEIC. Un délai de 3 mois a été suggéré par l'AEIC.	2022-09-16	2022-12-15	90		2023-07-30	2023-10-31	93
Préparation des Réponses à la 2 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR. Ce délai est réaliste et sera nécessaire si des travaux de terrains sont demandés à l'APTR.	2022-12-16	2023-07-31	227		2023-11-01	2024-07-31	273
Rencontres bimensuelles de suivi de l'avancement du projet pour faciliter les échanges entre l'APTR et l'AEIC. Ainsi, l'APTR travaille en collaboration étroite avec l'AEIC pour faire progresser le processus d'EE.	2022-12-16	2023-07-31	Inclus dans activité précédente		2023-11-01	2024-07-31	Inclus dans activité précédente
Rencontres collaboratives avec l'Agence et les ministères experts pour obtenir des clarifications, des références et des orientations sur les questions et commentaires de la 2 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2023-03-30	2023-07-31	Inclus dans activité précédente		2024-03-30	2024-07-31	Inclus dans activité précédente
Consultations des Premières Nations sur les Réponses à la 2 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2023-05-30	2023-07-31	Inclus dans activité précédente		2023-05-30	2024-07-31	Inclus dans activité précédente
Finalisation des Réponses (intégrations des commentaires) à la 2 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2023-08-01	2023-08-31	30		2024-08-01	2024-08-31	30



Sommaire des activités en cours et à réaliser	Scénario de réalisation réaliste			Scénario de réalisation conservateur			
	Étapes	Date début	Date de fin	Durée (jour)	Date début	Date de fin	Durée (jour)
Dépôt des Réponses finales à la 2 ^e série de questions à l'AEIC par l'APTR.	2023-09-01	2023-09-01	1		2024-09-01	2024-09-01	1
Analyse de concordance de la 2 ^e série de questions par l'AEIC.	2023-09-01	2023-09-16	15		2024-09-01	2024-09-16	15
DI#3							
Préparation de la 3 ^e série de questions de l'AEIC. Un délai de 3 mois a été suggéré par l'AEIC.	2023-09-17	2023-12-16	90		2024-09-17	2024-12-16	90
Préparation des Réponses à la 3 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2023-12-16	2024-04-30	136		2024-12-16	2025-05-31	166
Rencontres bimensuelles de suivi de l'avancement du projet pour faciliter les échanges entre l'APTR et l'AEIC. Ainsi, l'APTR travaille en collaboration étroite avec l'AEIC pour faire progresser le processus d'EE.	2023-12-16	2024-04-30	Inclus dans activité précédente		2024-12-16	2025-05-31	Inclus dans activité précédente
Rencontres collaboratives avec l'Agence et les ministères experts pour obtenir des clarifications, des références et des orientations sur les questions et commentaires de la 3 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2023-02-28	2024-04-30	Inclus dans activité précédente		2025-02-28	2025-05-31	Inclus dans activité précédente
Consultations des Premières Nations sur les Réponses à la 3 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2024-02-30	2024-04-30	Inclus dans activité précédente		2024-02-30	2025-05-31	Inclus dans activité précédente
Finalisation des Réponses (intégrations des commentaires) à la 3 ^e série de questions de l'AEIC par l'APTR.	2024-05-01	2024-05-31	30		2025-06-01	2025-06-30	29
Dépôt des Réponses finales à la 3 ^e série de questions à l'AEIC par l'APTR.	2024-06-01	2024-06-01	1		2025-07-01	2025-07-01	0
Analyse de concordance par l'AEIC de la 3 ^e série de questions de l'AEIC et vérification finale que toutes les études et les renseignements exigés ont été reçus par l'AEIC.	2024-06-02	2024-06-17	15		2025-07-02	2025-07-17	15
Délai de la prolongation estimée	2022-08-28	2024-06-17	659		2022-08-28	2025-07-17	1054



Motifs de la demande de prolongation du délai prescrit par la LEI

Pour soutenir l'examen par l'AEIC de cette demande de prolongation du délai prescrit par la LEI, l'APTR souhaite fournir les précisions suivantes :

- L'APTR a besoin de temps supplémentaire pour bien préparer les réponses aux demandes d'information et compléter les études à la satisfaction de l'AEIC, des experts gouvernementaux, du public et des Premières Nations.
- Le calendrier soumis répond au temps requis estimé par l'AEIC pour faire la concordance des réponses.
- Le calendrier soumis répond au temps requis estimé par l'AEIC pour qu'elle, les experts gouvernementaux, et les Premières Nations puissent faire l'examen technique des informations et études et pour préparer les demandes d'information subséquentes.
- Les périodes de prolongation demandées sont planifiées en fonction de pouvoir répondre aux demandes de l'AEIC, des experts gouvernementaux, du public et des Premières Nations qui pourraient nécessiter des travaux de terrain (travaux en dehors de la période avec de la neige).
- Pour accélérer la réalisation de EIE, l'APTR travaille dans un mode interactif avec l'AEIC pour la production des réponses de l'APTR aux demandes d'information de l'AEIC. Conséquemment, plusieurs réponses et sections quasi complètes sont transmises à l'AEIC de façon préliminaire pour fins de commentaires, ce qui permet de valider si les questions ont été bien comprises par l'APTR et si les réponses fournies sont claires.
- L'AEIC a apporté plusieurs précisions et ajouts aux Lignes directrices pour la préparation de l'EIE (2015), ce qui a exigé des révisions des plans de travail pour faire les ajouts suivants :
 1. Évaluer les effets environnementaux des gaz à effet de serre (février 2016);
 2. Déterminer l'importance des répercussions du Projet sur la Nation huronne-wendat (janvier 2017);
 3. Analyser les effets du Projet sur la Nation Mohawk de Kahnawà:ke ainsi que sur les Nations Mohawks d'Akwesasne et de Kanesatake (juillet 2017).
- La lettre de non-concordance aux lignes directrices et informations manquantes (N dossier 005534) de juin 2017 comportait plusieurs exigences nécessitant de mener des études sectorielles de référence et des inventaires de terrains sur plusieurs saisons. Ces travaux ont été réalisés principalement entre 2017 et 2018.
- En 2019 principalement, une réanalyse des besoins et de la nécessité du Projet lui-même a été effectuée. Compte tenu de la conjoncture commerciale, une réévaluation des éléments du Projet sous les aspects économiques, sociaux et environnementaux, a été réalisée. Il en découle des modifications au Projet qui ont eu une incidence sur les délais de l'évaluation environnementale. À titre d'exemple les quais 21 et 23 étaient constitués d'une structure en palplanche (2015) et sont passés vers une structure en enrochement de pierres (2019). De même, il y a eu un ajout de ducs-d'Albe, l'addition d'un angle aux quais du terminal, un effet des modifications sur les activités de dragage, la révision de la répartition des terrains entre Kruger et l'APTR en arrière-quai, l'analyse des chemins d'accès au Terminal 21. L'année 2019 a ainsi nécessité notamment des révisions des budgets, la réanalyse du financement et des échéanciers. Les plans concepts du Projet ont, de plus, été entièrement refaits.
- L'APTR souhaite avoir un délai convenable de consultation avec les Premières Nations. L'APTR demeure à leur écoute et cherche des compromis pour leur permettre de répondre à nos demandes d'information et de soumettre leurs commentaires à ses documents. L'APTR les informe de ses propres contraintes de temps et les invite à collaborer dans la mesure du possible. Les délais de prolongation seront également bénéfiques aux Premières Nations et permettront à l'APTR de mieux gérer les éléments suivants :



1. Des demandes d'informations complémentaires (nouvelles préoccupations, précisions sur utilisation de leur territoire par la communauté, préoccupations en fonction des nouvelles informations incluses au Projet, potentiel d'implication au Projet, etc.) ont été soumises aux Premières Nations engagées dans le processus de consultation du Terminal 21. Toutes sont d'avis que certaines questions sont difficiles à répondre rapidement et que la Nation peut ne pas posséder l'information nécessaire dans les temps requis.
 2. Une des Nations consultées ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre rapidement aux questions, notamment parce que ses experts sont mobilisés sur d'autres projets de consultation. Cette Nation n'a pas encore fourni de délais pour transmettre ses réponses.
 3. Certaines Nations souhaitent être consultées en anglais alors que les documents composant l'EIE sont rédigés en français. Un délai de traduction est nécessaire pour répondre à leurs attentes.
 4. Une autre Nation souhaite consulter en premier lieu l'ensemble des réponses de l'APTR aux demandes d'information avant de transmettre les compléments d'information nécessaires concernant sa Nation. Cette situation entraîne des délais difficiles à prévoir pour l'APTR, car elle oblige le promoteur à terminer ses réponses aux questions, à les transmettre à la Nation concernée dans la langue de leur choix, à mettre en place ensuite des activités de consultation et d'échanges, à attendre les réponses et enfin, à finaliser en dernier lieu les réponses aux demandes d'information pour les transmettre à l'AEIC.
- La demande de prolongation est également liée aux répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont eu des incidences sur l'avancement de l'évaluation. Les effets de la pandémie et du manque de main-d'œuvre ont eu des impacts globaux sur l'ensemble des travaux depuis mars 2020. Plus précisément, citons en exemples deux étapes importantes qui ont été impactées :
 1. La nouvelle EIE a été déposée le 22 février 2021 à l'AEIC. Il est à noter que WSP devait présenter l'EIE en octobre 2020. Le document a finalement été déposé avec près de 6 mois de retard en raison notamment de l'adaptation des employés du consultant au télétravail, absences accrues des employés en raison de la COVID (absences préventives et absences pour COVID), réduction des rencontres de travail en présentiel, augmentation du temps de consultation des Premières Nations pour respecter les exigences sanitaires liées à la pandémie, etc.
 2. La nouvelle EIE, incluant les éléments de concordance, a été déposée le 24 août 2021 à l'AEIC. Il est à noter que WSP devait présenter l'EIE concordante trois mois après la réception de la lettre de non-concordance du 26 mars 2021, soit à la fin de juin 2021 selon son offre de services. Le document a finalement été déposé en août, avec près de 2 mois de retard, pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le paragraphe précédent.
 - La réalisation des analyses, études, sectoriels exige des délais plus longs qui sont causés par le manque de ressources chez les consultants en EIE. La pénurie de main-d'œuvre est devenue un enjeu pour l'APTR qui souhaiterait réaliser son projet plus rapidement, mais les consultants sont très sollicités.

Conclusion et délai demandé

Rappelons que l'APTR dispose légalement d'un délai de trois ans pour fournir les études et renseignements requis pour que l'évaluation environnementale du Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières (Terminal 21) soit réalisée en vertu de la LCÉE (2012), conformément au paragraphe 181(2) de la LEI. La date limite pour remettre les études et renseignements requis dans les lignes directrices finales de l'EIE du Projet est le 28 août 2022.



Par la présente, l'APTR demande une prolongation du délai prescrit par la LEI afin de lui permettre de fournir toutes les études et renseignements demandés par l'AEIC sous la LCEE 2012 jusqu'au 17 juillet 2025 (scénario de réalisation conservateur).

Il est à noter cette demande de prolongation de délai, pour que l'évaluation du Projet puisse se poursuivre sous la LCEE 2012, exclut le temps restant utilisé par l'AEIC pour faire l'analyse de tous les renseignements, demander les avis finaux des experts gouvernementaux, écrire l'ébauche du rapport d'évaluation environnementale et des conditions, tenir une période de consultation sur l'ébauche du rapport et des conditions, faire les modifications au rapport et aux conditions pour tenir compte des commentaires reçus puis produire le rapport final, les conditions finales ainsi que les documents ministériels requis, réviser des documents par les différents niveaux de gestion et intervenants internes, leur traduction puis l'examen des documents finaux par le bureau du ministre en vue de la décision du ministre.